

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 28

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 20

Rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« *b*) Les II à IV sont abrogés ; »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Suppression d'un toilettage inopportun adopté par le Sénat.